

Le parcours de Karim Cheurfi, ou la déchéance de la justice française



Le début des faits remontent à 2001 : Karim Cheurfi (24 ans), au volant d'une voiture volée, prend la fuite après avoir percuté un autre véhicule. Armé d'un revolver, il blesse grièvement les deux frères qui tentaient de le rattraper, un élève gardien de la paix et le frère de celui-ci. Deux jours plus tard, durant sa garde à vue, réclamant ses médicaments, il tente de tuer un autre policier qu'il blesse après s'être emparé de son arme.

Condamné d'abord à 20 ans en 2003 pour tentative d'assassinat sur 3 policiers, il fait appel, sa peine est ramenée à 15 ans en 2005 !

En mars 2008, il écope (que) de 3 mois de détention supplémentaires pour des faits de violence sur un agent pénitentiaire commis en mai 2007.

Novembre 2009 : 18 mois de prison pour des violences aggravées sur un co-détenu en août 2008.

En juillet 2012, Karmi Cheurfi placé en semi-liberté, bénéficie d'une libération conditionnelle le 7 septembre 2013. 1 mois plus tard, il est arrêté pour un vol avec effraction, avec refus d'obtempérer, recel de vol et usurpation plaques, le tout en récidive. Pour ces faits il est condamné en juillet 2014, à quatre ans de prison, dont deux avec sursis et mise à l'épreuve. *Tu parles d'une mise à l'épreuve, c'est fou ce que la justice est naïve avec les grands délinquants !*

Sorti de prison le 14 octobre 2015, il est suivi par un juge de l'application des peines (JAP) dans le cadre d'un sursis avec mise à l'épreuve. Régime accompagné de mesures de contrôle, dont l'obligation d'avertir « préalablement » le JAP pour aller à l'étranger.

23 février 2017 : interpellé pour avoir manifesté sa volonté de « tuer des policiers », ce qui n'est pas nouveau ! « *Karim Cheurfi cherchait à se procurer des armes et aurait tenu des propos laissant entendre qu'il voulait tuer des policiers* » ... Faute de preuves (!), sa garde à vue se conclut le lendemain par sa remise en liberté. Son lourd parcours judiciaire « *justifiait la poursuite des investigations par la section antiterroriste de mon parquet (..) du chef d'entreprise individuelle terroriste* », cadre d'une enquête ouverte (que) le 9 mars. Lors de cette garde à vue, la justice découvre un voyage de Karim Cheurfi en Algérie du 15 janvier au 14 février, « *pour s'y marier* ». Le JAP le convoque le 7 avril pour qu'il s'en explique, sans « *procéder à la révocation de son sursis de mise à l'épreuve* ». *Entre guillemets les propos de François Molins le procureur chargé des affaires de « terrorisme ».*

Autrement dit.

D'avril 2001 à octobre 2015, cela fait 14 ans 6 mois (voire 5 avec sa libération conditionnelle d'1 mois) de prison.

Le total de ses condamnations : 15 ans + 3 mois + 18 mois + 2

ans (+2 avec sursis!!!) = 19 ans (+2 avec sursis).

Donc, il a effectué les 3/4 de ses peines... « grâce » au laxisme judiciaire devant son comportement violent en prison et le non-respect de ses obligations !

Aujourd'hui, le solde est de 1 policier mort et de 5 blessés (voire 6 avec l'agent pénitentiaire agressé), une passante et un co-détenu en plus...

Pas de doute, dormez-braves gens, la JUSTICE VOUS PROTÈGE !

Enfin, c'est ce que nos politiques et la « justice » veulent nous faire croire !

A quand de vraies sanctions pour les juges ?

Jean-Paul Saint-Marc